

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains produits laminés plats en aciers au silicium dits « magnétiques » à grains orientés originaires de la République populaire de Chine, du Japon, de la République de Corée, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique

Base juridique : avis C/2026/2310 du 22.04.2026 – JO C du 22.04.2026.

Type de mesure : Avis d'expiration prochaine des mesures antidumping applicables aux importations de certains produits laminés plats en aciers au silicium dits « magnétiques » à grains orientés originaires de la République populaire de Chine, du Japon, de la République de Corée, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique.

Date d'expiration : le 18.01.2027.

Produit concerné : produits laminés plats en aciers au silicium dits « magnétiques » à grains orientés.

Nomenclature concernée : codes NC ex 7225 11 00 (codes TARIC 7225110011, 7225110015 et 7225110019) et ex 7226 11 00 (codes TARIC 7226110012, 7226110014, 7226110016, 7226110092, 7226110094 et 7226110096).

Pays d'origine : République populaire de Chine, Japon, République de Corée, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique.